

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
26/05/2020

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : M. Casaubon Seigneur, parents d'élèves élus

Le quorum étant atteint avec 16 membres, Monsieur le Proviseur, après un préambule sur la difficulté sur le financement du renouvellement des manuels scolaires en lien avec la réforme du bac, déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 15h15.

Adoption du PV du 11 février 2020 : **16 pour** (unanimité)

Est ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1.3 : protocole de réouverture du lycée.

Est annulé et reporté au CA de Juillet : DBM pour vote

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité (16 pour).

## **1. Organisation de l'action éducatrice**

### **1.1 Calendrier de fin d'année**

Joint en annexe du dossier de préparation du CA (envoyé par messagerie le 24 mai)

M. le Proviseur fait une lecture des différents sujets de la proposition de calendrier.

#### Pour les conseils de classes :

Le calendrier des conseils de classe est caduc et il faudra revoir les dates pour les 1<sup>er</sup> et donc les avancer en cohérence avec la commission d'appel qui siégera à Lons-le-Saunier le 25/06. Pour les 1ers il y a une demande forte de redoublement (maintien) avec 6 élèves. La 1<sup>er</sup> n'est pas une année d'orientation et la règle est un passage en terminale ou une nouvelle orientation. Sur les 6 élèves, le lycée pense en refuser 4. Les parents peuvent faire appel.

Questions des représentants des parents d'élèves : en lien avec la COVID et les difficultés liées au plan de continuité pédagogique ? Le proviseur répond que cela ne semble pas être le cas.

Question des représentants des parents d'élèves : demande de maintien doublée d'une demande de changement de spécialité ? Le proviseur répond que cela n'est pas le cas.

Le proviseur précise que le coût d'un maintien est de 8/10 k€ par élève et que selon la statistique 8 maintiens sur 10 ne servent à rien. Les maintiens positifs sont ceux qui sont préparés et demandés par l'établissement.

Pour les conseils de classe, il sera fait un retour sur l'engagement et l'assiduité des élèves. Le rectorat a passé des consignes de bienveillance aux vues de ces circonstances exceptionnelles. Les livrets scolaires des 1ers et terminales seront complétés par les professeurs avant le 12 juin.

#### Pour les procédures d'orientation post-seconde GT :

Le Proviseur salue le travail des professeurs principaux, de la CPE et des psychologues de l'éducation nationale pour l'accompagnement réalisé auprès des élèves et des familles. Les fiches sur la question des choix des spécialités ont été rendues.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
26/05/2020

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

12 élèves s'orienteraient vers la voie professionnelle via le dispositif passerelle. Et quelques redoublements sont envisagés.

Une majorité de 1<sup>er</sup> passe en terminale avec 3 élèves qui iraient en filières techniques et 2 élèves qui changeraient d'établissement pour accès aux sections sportives.

Pour les inscriptions et fiches de réinscription :

Inscriptions des secondes le 1<sup>er</sup> juillet sur une journée banalisée.

Pour les 1<sup>er</sup> et les terminales, la procédure est automatique via les fiches dialogues. Les fiches dialogue, complété par le conseil, sont renvoyées aux familles par voie dématérialisée. Comme les années précédentes, le redoublement en terminale se fait selon les places disponibles.

Quelques informations pour l'admission au bac sont données par le proviseur :

- Admis au bac : en fonction des notes et assiduité pendant le confinement, d'où l'importance des conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.
- Le nombre d'élèves en rattrapage est estimé à 22/23.
- La moyenne des notes est arrondie à l'unité supérieure, on peut avoir son bac avec 9,1 de moyenne qui sera arrondi à 10.
- Le jury se tiendra le 5 juillet. Pour ceux qui ont une moyenne inférieure à 8 les épreuves auront lieu en septembre.

Vote de l'assemblée pour le calendrier scolaire : 16 **pour** (unanimité)

### 1.2 Liste des fournitures

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

M. le Proviseur indique qu'il n'y a pas de changement notable.

Validation de la liste des fournitures scolaires demandées aux élèves : 16 **pour** (unanimité)

### 1.3 Protocole de réouverture du lycée

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

Ce protocole a été vu le même jour en commission CHSCT. Il se veut pragmatique et réaliste.

Il concerne les élèves de 1<sup>er</sup> pour la préparation et le passage de l'oral de français. Sur base du volontariat les 1ers pourront s'inscrire en visioconférence pour des exercices d'oraux.

Il concerne les élèves de terminal pour le passage des oraux.

Attention les bus resteront sur les horaires classiques et il n'y aura pas de cantine.

Les oraux du bac de français sont prévus du 26 juin au 4 juillet. Si l'oral de français n'est pas maintenu, des cours sur les spécialités seront mis en place pour les 1ers et les secondes.

Ce sujet vu en commission CHSCT fait l'objet d'un vote en CA.

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité la réouverture du lycée sur la base des dispositions du protocole de reprise d'activité (16 pour)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**26/05/2020**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

## **2. Fonctionnement matériel et financier**

### **2.1 DBM pour information n°20 à 25 – exercice 2019**

Ces DBM, Décisions Budgétaires Modificatives, sont présentées à titre d'information par M. le Gestionnaire et sont intégrées dans le compte financier mais ne font pas l'objet d'un vote. Les modifications concernent des ajustements relatifs à des subventions versées au lycée, l'ajustement des recettes et des dépenses pour différents services. Les explications de M. le Gestionnaire ne font l'objet d'aucune question de la part de l'assemblée.

### **2.2 Compte financier de l'exercice 2019**

Le document présentant le compte financier a été diffusé préalablement au CA.

M. le Gestionnaire présente le compte financier de l'exercice 2019 à partir du rapport et des pièces de développement budgétaires qui avaient été transmis par mail. Les documents appellent quelques explications ou précisions qui sont apportées au cours de la présentation.

M. le Gestionnaire utilise une présentation type PowerPoint pour expliciter le résultat de l'exercice et l'analyse financière.

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de 14 070,36 €.

M. le Gestionnaire explique ensuite dans quelle mesure le lycée s'est enrichi à la fin de l'année 2019 en recourant à différents indicateurs comme le fonds de roulement et la notion de jours de fonds de roulement. Pour connaître la bonne valeur de fonds de roulement à conserver, il n'y a pas de règle mais deux préconisations : celle de l'agent comptable qui conseille de conserver un minimum de 30 jours de fond de roulement financier pour garantir la sécurité de la trésorerie et celle de la collectivité régionale qui a défini une fourchette pour le fonds de roulement fonctionnel comprise entre 50 et 115 jours.

Pour 2019, le lycée totalise 46 jours de fonds de roulement financier et 50 jours de fonds de roulement fonctionnel. A noter : 16 jours de fonds de roulement financier correspondent à 48 700 €, potentiellement employables.

Il est précisé qu'en lien avec la COVID et le confinement :

- qu'environ 5000 € de perte de stock de denrées alimentaires a été constaté à ce jour et que le plus possible des dons ont été réalisés au profit du Secours populaire et de la SPA afin d'éviter leur destruction.

- que des dons de charlottes, gants, ont été faits à l'hôpital et aux EPHAD du secteur pour une valeur d'environ 300 €.

M. le Proviseur propose de passer au vote. Le CA adopte le compte financier à l'unanimité et sans réserves **(16 pour)**.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
26/05/2020

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**2.3 Affectation du résultat de l'exercice 2019**

M. le Gestionnaire propose d'affecter le résultat excédentaire pour 2019, de 14 070,36 euros au compte « autres réserves » avec la distinction de la part « service général » +14900,20 € et de la part « service SRH » -829,84 €.

M. le Provisur propose de passer au vote. Le CA adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2019 à l'unanimité et sans réserves **(16 pour)**.

17h : départ de Thibaut Pelot

**2.4 Sortie d'inventaires-biens immobiliers**

Le lycée va être prochainement doté de matériels de restauration dans le cadre d'un marché public conclu par la Région BFC avec la société ECOTEL.

Détail :

- \* 1 balance de réception électronique ambiance humide (IP67) tout inox, capacité 150 kg, précision 20g, dimension minimale du plateau (50x40cm)
- \* 1 batteur-mélangeur (triphase) capacité 40 litres, 20 vitesses présélectionnées, corps de la machine en inox, livré avec 2 cuves de 40 litres et réduction pour 2 cuves de 20 litres un crochet, un fouet, une palette pour cuves de 40 et 20 litres et un chariot de cuve.
- \* 1essoreuse à salade avec panier inox, capacité 8 à 10 kg

Les anciens matériels seront repris et évacués par ECOTEL. Il convient d'organiser leur sortie de l'inventaire des biens immobilisés (voir détail sur document « liste des demandes de sorties »).

Nota bene : la balance de réception ne figure pas à l'inventaire car sa valeur d'acquisition était inférieure à 800 € HT.

Proposition de délibération : Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration du lycée prononce la désaffectation et la mise au rebut des biens obsolètes désignés sur la liste jointe, sous réserve que la Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité territoriale de rattachement ne s'y oppose pas dans un délai de 15 jours.

Vote de l'assemblée : 15 **pour** (unanimité)

**2.5 Action de promotion du lycée**

Le lycée se propose d'acquérir des T-shirts et des bracelets marqués du logo du lycée. Les T-shirts pourront être remis aux élèves et aux étudiants du lycée qui participent à l'organisation des journées portes ouvertes ou qui représentent le lycée lors de manifestations ou de salons ; les bracelets seraient donnés au public à l'occasion des journées portes ouvertes, manifestations, salons.

Proposition de délibération : Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration du Lycée autorise l'achat de vêtements et accessoires siglés qui pourront être donnés, à titre gratuit, à des fins de promotion de l'image et de l'offre de formation du lycée Charles Nodier.

Vote de l'assemblée : 15 **pour** (unanimité)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
26/05/2020

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

En fin de séance, M. le Gestionnaire remercie le personnel pour son implication et son travail pendant la période du confinement. M. le Proviseur remercie aussi les élèves pour la vidéo qu'ils ont faite en réponse à celle des professeurs et agents du lycée.

M. le Proviseur nous alerte sur le départ de M Martin, chef cuisinier, au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Son remplacement a été demandé en janvier 2020. La publication du poste aurait dû être faite au 30 avril mais suite à des circonstances indépendantes du lycée, le poste n'est toujours pas publié à ce jour. Un point d'avancement sera fait au prochain CA de juillet.

M. le Proviseur nous informe de l'avis du dernier conseil pédagogique. Avec la mise en place de la réforme du bac et de ses spécialités sur les trois niveaux (secondes, 1ers et terminales) à partir de l'année prochaine, il devient impossible de maintenir les 13 enseignements optionnels (euro allemand, euro anglais, chinois, russe, science et laboratoire, musique, histoires des arts, latin, grec, section sportive aviron, math expertes, math complémentaires, droit et enjeux du monde contemporain).

L'avis du conseil pédagogique : à partir de l'année scolaire 2020/2021, les secondes pourront choisir seulement deux options et en fin de 1<sup>er</sup> ils devront abandonner une option avec la possibilité de prendre en terminale une des options suivantes : mathématiques expertes, mathématiques complémentaires et droit et enjeux du monde contemporain.

La séance est levée vers 17h 15.

Président : M. PINTO, Proviseur



Secrétaire : signé Lionel Casaubon-Seignour